

## L'UCC DE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- Obtenir une extension de compétences.
- S'adapter au marché de l'emploi.
- Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.
- Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.
- La Maison des Métiers de la Ville : lieu ressource, laboratoire d'échanges, espace de rencontres.

## LE FINANCEMENT

### Coût de la formation :

1771 € + 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

### Coût horaire de la formation : 11 €

## PRISES EN CHARGE POSSIBLES



Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) de transition, au CPF monétisé, au Plan de développement des compétences, aux contrats en alternance, à la PRO-A (reconversion ou promotion alternance).

### Plus d'informations sur le CPF :

[www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi,...)

### Nous contacter pour plus d'informations.

## INFOS PRATIQUES

### Horaires de la formation :

- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.



## PLAN & CONTACT



## Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum  
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 96 70 92 - Fax 03 81 91 78 33

[www.trajectoire-formation.com](http://www.trajectoire-formation.com)

Contact : [herve.sellier@trajectoire-formation.com](mailto:herve.sellier@trajectoire-formation.com)

Formation proposée avec le concours de :



## Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Formation en alternance  
En dehors des vacances  
scolaires

## UCC

(Unité Capitalisable  
Complémentaire)

DE NOVEMBRE 2019  
À MAI 2020

À MONTBÉLIARD

# Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

## LE MÉTIER

### Le directeur d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

### Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants. Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, cette UCC permet de se mettre en conformité.

### Ma vie, mon métier

« Grâce à l'UCC, je suis assuré de pouvoir continuer à diriger des ACM sans avoir toujours recours à une dérogation.

Mais au-delà de l'aspect réglementaire, avoir cette UCC, c'est une reconnaissance de ma capacité à diriger un ACM et un renforcement de mes compétences en la matière : par exemple, dans l'élaboration du projet pédagogique de la structure ou pour le recrutement des animateurs pour les vacances, je suis plus qualifié, je me sens plus confiant et plus crédible. »

## LA FORMATION

### UCC : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (DACM) :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

### Durée totale :

En centre de formation :  
23 jours, soit 161 heures.

En stage pratique :  
19 jours, soit 133 heures  
minimum dédiés à  
la formation pratique  
en direction / direction  
adjointe d'un accueil  
collectif de mineurs.



## ENTRER EN FORMATION

### Pour s'informer sur la formation :

• Jeudi 21 mars 2019 à partir de 16h30

• Lundi 6 mai 2019 à partir de 16h30

### Conditions d'accès à la formation :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être titulaire d'un :

- BEATEP (autre que ASVL)
- BEES
- BPJEPS (autre que LTP)
- DEJEPS
- DESJEPS

### Épreuves et calendrier d'admission\* :

2019  
21  
OCTOBRE

Date limite de dépôt de dossier (dossier de présentation du parcours du candidat)

2019  
28  
OCTOBRE

Épreuve orale portant sur le projet professionnel et le projet de formation

\*Dates soumises à modification. Se référer au site internet de Trajectoire Formation pour des informations actualisées.

Consulter notre site internet pour plus de précisions.

### Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.